



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 janvier 2004
Français
Original: anglais

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté comme suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 25 juillet 2003 (S/PRST/2003/12) dans laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations de sa mission en Afrique centrale (S/2003/653) datées du 17 juin 2003.

2. Le rapport fait le point sur l'application des recommandations de la mission concernant la République démocratique du Congo, le Burundi et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

II. République démocratique du Congo¹

3. Dans son rapport, la mission du Conseil de sécurité, qui s'est rendue en République démocratique du Congo au début du mois de juin 2003, a indiqué qu'elle avait choisi de se concentrer sur un nombre limité de questions sur lesquelles il fallait se pencher d'urgence : l'installation du Gouvernement de transition et la création d'une armée nationale unifiée; la situation à Bunia et la situation au Nord-Kivu; la nécessité pour les pays de la région d'exercer une influence positive sur la situation; et la fin de l'impunité.

4. À cet égard, la mission a recommandé au Conseil de sécurité d'être disposé à assurer de son plein appui le Gouvernement de transition qui devait être mis en place en République démocratique du Congo pour le 30 juin 2003 et à demander aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de fournir toute l'assistance possible pour permettre le relèvement du pays, notamment la constitution de forces armées unifiées et d'un service de police capables. S'agissant de la situation en Ituri, la mission a recommandé au Conseil, lorsqu'il déciderait des mesures à prendre pour consolider et rétablir la paix à Bunia et faire avancer le processus politique en Ituri,

¹ L'évolution de la situation en République démocratique du Congo depuis le passage de la mission du Conseil de sécurité est examinée dans le quatorzième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2003/1098), paru le 17 novembre 2003.



de tenir compte des lourdes contraintes logistiques qui pèsent sur toute force internationale et de la généralisation de l'état de non-droit et de la violence, ainsi que des informations faisant état de l'introduction d'armes dans le pays. La mission a aussi recommandé au Conseil d'exercer une pression accrue sur les parties, aussi bien en République démocratique du Congo que dans l'ensemble de la région, pour que les garanties nécessaires soient données à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) afin qu'elle puisse mener ses activités de vérification. En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, la mission a recommandé au Conseil d'envisager des mesures pratiques pour mettre fin à l'impunité en République démocratique du Congo. Ayant relevé le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo et la poursuite du conflit, la mission a recommandé au Conseil d'être prêt à examiner attentivement les recommandations que le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo ferait dans son rapport, et à y donner suite.

Mise en place des institutions de transition

5. Le 30 juin 2003, jour du quarante-troisième anniversaire de l'indépendance du pays, le Président Kabila a signé un décret portant nomination des membres du Gouvernement de transition, soit 36 ministres et 25 vice-ministres représentant les huit composantes et entités du dialogue intercongolais. Tous les nouveaux ministres et vice-ministres ont prêté serment entre le 18 et le 24 juillet et, le 24 juillet, le Conseil des ministres s'est réuni pour la première fois sous la présidence du chef de l'État. Le 8 août, le Conseil des ministres a adopté un vaste ensemble d'objectifs de politique générale, dont l'élimination de tous les obstacles au rétablissement de la radio, de la presse et de la télévision nationales; la constitution d'une armée nationale intégrée et d'une force de police nationale intégrée; l'harmonisation des droits de douane et taxes; et la formation et le déploiement rapides en Ituri d'unités intégrées de la Police nationale congolaise et des nouvelles Forces armées de la République démocratique du Congo. Le 6 septembre, le Conseil des ministres a adopté une série de projets de décret concernant l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement, des divers ministères et du Secrétariat général du Gouvernement.

6. L'Assemblée nationale, composée de 500 membres, et le Sénat, composé de 120 membres, ont tenu leurs séances inaugurales à Kinshasa le 22 août. Depuis lors, les deux chambres du Parlement de transition ont adopté leur règlement intérieur. L'Assemblée nationale a entamé sa première session ordinaire le 6 octobre. Le 26 novembre, le Gouvernement de transition a adopté son programme général pour la période de transition, que l'Assemblée nationale a approuvé le 18 décembre tout en recommandant plusieurs modifications concernant les élections et la gestion des entreprises publiques. Le 16 décembre, le Conseil des ministres a adopté plusieurs décrets concernant la création d'un comité responsable du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et d'une commission nationale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion; le financement et la gestion du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; un service de police intégré à Kinshasa; et la Commission électorale indépendante. Bien que certains progrès aient été réalisés, l'adoption de la législation nécessaire a été relativement lente. C'est pourquoi, le 7 janvier 2004, le Parlement de transition a entamé une session extraordinaire afin de rattraper le retard accumulé en ce qui concerne l'examen et l'adoption de textes législatifs clefs pour la transition.

7. Le 10 avril 2003, mon Représentant spécial a convoqué la première réunion du Comité international d'accompagnement de la transition à Kinshasa, lequel s'est depuis réuni régulièrement. Le Comité est composé de diplomates en poste à Kinshasa représentant les membres permanents du Conseil de sécurité, la Troïka de l'Union africaine (Afrique du Sud, Mozambique et Zambie); l'Angola, la Belgique, le Canada, le Gabon, l'Union africaine et l'Union européenne. Lors d'une réunion du Comité et du Président Kabila, tenue le 17 avril 2003, toutes les parties sont convenues que si les acteurs congolais participant au Gouvernement de transition devaient assumer la responsabilité du processus de paix et l'impulser, le Comité apporterait son aide et son appui pour faciliter la transition. L'intervention et les conseils opportuns du Comité ont permis à plusieurs reprises aux parties de sortir de l'impasse durant le processus menant à l'installation des institutions de transition.

Ituri

8. Le 28 juillet 2003, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1493 (2003) autorisant le déploiement de la brigade de la MONUC dans le district de l'Ituri, conformément au Chapitre VII de la Charte. Le 1er septembre 2003, la MONUC a pris le relais de la Force multinationale intérimaire d'urgence qui, au 15 septembre, avait totalement quitté la zone. Depuis le 16 septembre 2003, la MONUC fait respecter une politique de désarmement, adoptée par l'Administration intérimaire de l'Ituri, en menant des opérations de bouclage et de fouilles à Bunia et dans ses environs afin de restaurer un sentiment de sécurité dans la ville et de maîtriser les factions armées.

9. La première phase de l'extension de la présence militaire de la Mission en dehors de Bunia est en cours. Dans ce contexte, la MONUC effectue des missions de reconnaissance en vue d'un déploiement futur, des évaluations de la situation en matière de sécurité, des enquêtes sur la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme et des activités de protection de l'enfance. Elle assure en outre la liaison avec les factions armées, les chefs et les dirigeants politiques locaux. Au mois de décembre 2003, cinq avant-postes de compagnie avaient été établis à Iga Barrière, Bogoro, Marabo, Fataki et Tchomia-Kasenyi. Il est prévu d'étendre les déploiements militaires à d'autres zones sensibles de l'Ituri, notamment le nord de la région.

10. Il convient de rappeler que les déploiements militaires de la MONUC en Ituri ont pour objet de stabiliser la région afin de permettre à l'Administration intérimaire de l'Ituri de commencer à fonctionner et de faciliter son intégration au processus de transition national, y compris le rétablissement de l'autorité de l'État et des institutions. À ces fins, la MONUC a soutenu l'Administration intérimaire, qui a continué de gagner en influence et de se renforcer, en impliquant les groupes armés et la population locale par le biais de ses mécanismes établis. Des membres de l'Administration intérimaire participent régulièrement aux missions de reconnaissance à l'extérieur de Bunia, où des réunions sont tenues avec les autorités locales et la population afin de les informer du processus de paix en cours. L'Administration intérimaire a aussi organisé avec succès des manifestations pour la paix à travers la ville et s'emploie à résoudre les problèmes liés à l'occupation illégale de maisons à Bunia. Les déploiements de la MONUC à l'extérieur de Bunia visent à faciliter l'extension, à l'avenir, de l'autorité de l'Administration intérimaire à d'autres parties de l'Ituri.

Reconstruction de la République démocratique du Congo et réforme du secteur de la sécurité

11. S'agissant de l'intégration des forces armées des belligérants, après d'importantes négociations entre les parties, menées le 24 juin 2003, à la demande de la Commission nationale de suivi, le Comité international d'accompagnement de la transition a proposé une formule de partage du pouvoir afin d'aider les parties à parvenir à un accord au sujet du Haut Commandement intégré. De nouveaux pourparlers entre les parties congolaises, facilités par mon Envoyé spécial, Moustapha Niasse, en collaboration avec le Ministre sud-africain des administrations locale et provinciale, Fholisani Sydney Mufamadi, ont abouti à la signature, le 29 juin, d'un mémorandum sur l'armée et la sécurité, qui prévoit la répartition des postes importants au sein du haut commandement intégré des forces armées. Le 6 août, il a été convenu d'attribuer trois régions militaires à l'ancien gouvernement, deux au Mouvement de libération du Congo, deux au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)-Goma, une au RCD-National, une au RCD-Kisangani/Mouvement de libération et une aux Maï-Maï. Le 19 août, à l'issue de nouveaux pourparlers entre les parties concernant les candidats à ces postes, le Président Kabila a signé des décrets portant nomination des chefs d'état-major des forces armées ainsi que des commandants et commandants adjoints des 10 régions militaires. Toutefois, à ce stade, à part la nomination des dirigeants militaires et des commandants des régions, l'établissement imminent à Kinshasa d'un service de police intégré et d'un service d'intervention rapide, et les efforts déployés par le Gouvernement belge pour mettre en place la première brigade intégrée et unifiée à Kisangani, les modalités d'intégration et de restructuration des nouvelles forces armées de la République démocratique du Congo et d'établissement d'une police nationale congolaise ne sont toujours pas très claires.

12. En ce qui concerne l'accompagnement du relèvement de la République démocratique du Congo, une délégation du Gouvernement de transition, menée par le Ministre des finances, et comprenant neuf ministres représentant toutes les composantes du Gouvernement de transition, a rencontré les partenaires de développement à Paris pendant une réunion du Groupe consultatif les 17 et 18 décembre 2003. La réunion était présidée par la Banque mondiale, et des représentants de 15 pays donateurs et de 17 organisations internationales y ont assisté. Les participants ont félicité le Gouvernement de transition des progrès accomplis depuis sa mise en place le 30 juin 2003, et ont reconnu que l'appui sans faille de la communauté internationale était indispensable au succès de la réunification et du relèvement du pays. Ils ont annoncé ou confirmé des contributions financières à hauteur d'environ 1 milliard 80 millions de dollars en 2004 et 1,2 milliard en 2005, et annoncé des contributions d'un montant total supérieur à 3,9 milliards de dollars pour la période 2004-2006. Les donateurs ont indiqué que leurs contributions au cours des années suivantes seraient maintenues à ce niveau, et peut-être même augmentées si les progrès sur les fronts politique et économique se poursuivaient.

Mettre fin à l'impunité

13. La question de la fin de l'impunité en République démocratique du Congo est étroitement liée à celle du rétablissement de l'état de droit. Pour rétablir et renforcer l'état de droit, il est indispensable de soutenir le processus de transition de façon à assurer un environnement stable et à créer les institutions et les processus

nécessaires. L'Union européenne a entrepris une évaluation d'ensemble du secteur de la justice en République démocratique du Congo, en étroite collaboration avec la MONUC, le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et les Gouvernements de la Belgique, de la France et du Royaume-Uni. L'évaluation, qui a débuté le 15 octobre, devrait déboucher sur des recommandations en vue de rétablir et de renforcer l'appareil judiciaire, une attention particulière devant être accordée à l'organisation et au fonctionnement de la magistrature, de la police et des établissements pénitentiaires en République démocratique du Congo. La mission devrait mettre la dernière main à ses recommandations pendant le premier trimestre de 2004 et soumettre des stratégies à moyen et à long terme élaborées par divers donateurs en vue de la réforme des institutions et des processus devant faire de la République démocratique du Congo un État de droit.

14. Dans l'intervalle, des principes directeurs provisoires ont été adoptés pour les activités de la MONUC visant à assurer l'état de droit : apport d'une assistance immédiate aux fins de la mise en place d'un système de justice d'urgence en Ituri; propositions de mesures d'accompagnement des efforts de réconciliation nationale, visant notamment à remédier aux abus du passé et à empêcher dans l'immédiat et à l'avenir de nouvelles exactions grâce à des systèmes permettant de faire respecter les principes élémentaires de l'état de droit; la promotion d'une culture des droits de l'homme grâce à l'intégration d'une composante « droits de l'homme » dans les activités de renforcement des capacités; et l'apport d'une assistance pour la réforme de la police nationale congolaise et pour résoudre des problèmes de justice pénale connexes. Un nouveau service dédié à la promotion de l'état de droit a été mis en place au sein de la MONUC; il apportera son concours à une équipe spéciale composée d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui sera prochainement créée pour faire avancer l'état de droit.

15. En ce qui concerne l'Ituri, vu la gravité de la situation en matière de droits de l'homme décrite plus haut, la MONUC, l'Union européenne, la Coopération française et le Gouvernement de transition mènent une action concertée en vue du rétablissement rapide d'un système de justice à Bunia. Le 20 octobre, une réunion a été organisée avec le Ministre congolais de la justice afin de discuter des personnes à nommer pour refaire fonctionner la police, l'appareil judiciaire et les établissements pénitentiaires en Ituri. La MONUC s'est déclarée disposée à appuyer ces institutions, notamment en assurant la sécurité et le transport du personnel. Depuis lors, les travaux de rénovation de la prison de Bunia ont été achevés. En décembre 2003, le Gouvernement de transition a affecté des magistrats à Bunia. Ils devraient, de même que des policiers congolais supplémentaires, prendre leurs fonctions au cours des semaines à venir. Cela devrait constituer un premier pas sur la voie du comblement du quasi-vide judiciaire à Bunia, qui a contribué à entretenir un climat d'impunité dans la région.

Amélioration des relations régionales

16. Depuis la mise en place du Gouvernement de transition, les efforts en vue de normaliser les relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins se sont intensifiés. Le 25 septembre 2003, le Secrétaire général a convoqué à New York une réunion de chefs d'État et représentants de haut niveau du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que de

l’Afrique du Sud, de l’Angola, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie, en vue d’ouvrir un nouveau chapitre du processus de paix. Les participants ont adopté une déclaration de principes sur le bon voisinage et la coopération dans laquelle ils ont réaffirmé le respect par chacun des pays représentés de la souveraineté, de l’intégrité territoriale et de l’indépendance politique des autres pays et sont convenus de s’abstenir de s’immiscer directement ou indirectement dans les affaires intérieures des autres pays. Les pays concernés ont aussi promis de s’abstenir de toute mesure visant à rompre partiellement ou totalement la stabilité ou l’intégrité territoriale des autres pays, et d’empêcher la fourniture directe ou indirecte d’armes ou d’un autre appui aux groupes armés qui opèrent dans la partie est de la République démocratique du Congo. Pendant la réunion, les pays concernés ont été encouragés à traduire leurs engagements dans les faits, notamment en rouvrant leurs missions diplomatiques, en développant les liens commerciaux, en résolvant la question des réfugiés et en normalisant les contrôles à la frontière, avec l’aide de la MONUC.

17. Le 20 octobre, le Ministre des affaires étrangères du Rwanda, Charles Murigande, s’est rendu à Kinshasa pour la première fois depuis le début du conflit. Pendant son séjour, il a publiquement exprimé l’appui du Président Paul Kagame au Gouvernement de transition et a annoncé que les deux pays s’étaient engagés dans une nouvelle ère en ce qui concerne leurs relations bilatérales et collaboreraient au rétablissement de la paix. Les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont également décidé de rouvrir leur ambassade respectivement à Kigali et à Kinshasa et de mettre au point des mécanismes pour l’échange d’informations. La MONUC a convenu d’aider les deux gouvernements à mettre en place un mécanisme commun aux fins du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement des combattants rwandais, en particulier les membres des anciennes Forces armées rwandaises et des milices Interahamwe se trouvant toujours sur le territoire congolais. Le Ministre de la coopération régionale de la République démocratique du Congo, Mbusa Nyamwisi, s’est rendu à Kigali du 29 au 31 octobre pour développer la future coopération entre les deux pays. Le 27 novembre, à l’issue d’un sommet des chefs d’État de l’Afrique du Sud, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à Pretoria, le Rwanda et la République démocratique du Congo ont rendu public un communiqué commun dans lequel ils s’engageaient à trouver de nouveaux moyens pour terminer le travail commencé par le Mécanisme de vérification par une tierce partie.

18. Le Ministre des transports ougandais, Andruale Awuzu, a rencontré des membres du Gouvernement de transition à Kinshasa pour explorer la possibilité d’améliorer les échanges commerciaux dans la région. Le Ministre de la coopération régionale de la République démocratique du Congo s’est rendu à Kampala le 25 octobre pour discuter des questions traitées dans l’Accord de Luanda encore en suspens. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a aussi officiellement invité le Gouvernement ougandais à envoyer à Kinshasa son ambassadeur, qui avait été nommé dans le courant de l’année. De son côté, le Vice-Président Jean-Pierre Bemba s’est rendu à Kampala les 25 et 26 octobre et a été reçu par le Président de l’Ouganda, Yoweri Museveni. En outre, le 6 décembre, des officiels de la République démocratique du Congo et de l’Ouganda ont tenu à Kampala une deuxième réunion concernant la défense commune et ont décidé de créer avant la fin de l’année 2003, avec la participation de la MONUC, une commission bilatérale RDC-Ouganda sur le renseignement et la sécurité.

Exploitation des ressources naturelles

19. Sous couvert d'une lettre datée du 23 octobre 2003 (S/2003/1027), j'ai fait tenir au Président du Conseil de sécurité le rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. Le rapport indiquait que, depuis le dernier rapport du Groupe (S/2002/1146, annexe), en date du 16 octobre 2002, un certain nombre de faits importants sur le plan politique s'étaient produits en République démocratique du Congo, débouchant sur l'unification nationale en juillet 2003, alors que les combats s'intensifiaient dans la partie est du pays, notamment dans le district de l'Ituri. L'exploitation illégale demeurait l'une des principales sources de financement des groupes qui perpétuaient le conflit. Au cours de l'année passée, cette exploitation avait été marquée par de très fortes rivalités entre les divers acteurs politiques et militaires qui cherchaient à préserver et, dans certains cas, à renforcer leur contrôle sur le territoire. Dans l'ensemble, toutefois, le transfert du contrôle exercé par les forces étrangères aux groupes armés s'était soldé par une réduction temporaire du volume de ressources exploitées illégalement.

20. S'agissant des prochaines étapes, le Groupe avait toujours insisté sur la nécessité de renforcer la capacité nationale à assumer le contrôle et à réglementer l'exploitation des ressources nationales congolaises. Maintenant que l'unification avait eu lieu, il était temps de poursuivre cet objectif. Parallèlement à l'élargissement de l'autorité gouvernementale, un certain nombre de réformes institutionnelles devaient être immédiatement entreprises en vue d'assurer le contrôle effectif des frontières, de renforcer les capacités d'audit et de démanteler les grandes entreprises étatiques d'exploitation des ressources minérales. La divulgation de toutes les recettes provenant des ressources naturelles était un premier pas important. La coopération régionale et les mesures de confiance étaient aussi importantes.

21. En réponse au rapport du Groupe, le Président du Conseil de sécurité a rendu publique le 19 novembre 2003 une déclaration (S/PRST/2003/21) dans laquelle le Conseil engageait tous les États concernés, et particulièrement ceux de la région, à prendre des mesures pour mettre un terme aux activités illégales en menant leurs propres enquêtes sur la base des informations recueillies par le Groupe. Il encourageait également les États, les organismes commerciaux et les instances spécialisées à surveiller le commerce des matières premières provenant de la région. Le Conseil soulignait que le prompt rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays ainsi que la mise en place d'une administration compétente contribueraient des éléments décisifs pour mettre fin au pillage des ressources naturelles. Il encourageait la communauté internationale à venir en aide sur ce point au Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo.

III. Burundi²

22. La mission du Conseil de sécurité a recommandé au Conseil dans son rapport :
a) d'appeler la communauté internationale à fournir à la Mission africaine au

² L'évolution de la situation au Burundi depuis le passage de la mission du Conseil de sécurité est examinée dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2003/1146), paru le 4 décembre 2003.

Burundi (MIAB) un appui financier et logistique approprié, et le Secrétaire général à fournir les compétences techniques adéquates; b) de prier instamment les pays donateurs d'honorer les engagements qu'ils avaient pris lors des conférences de Paris et de Genève et de continuer à suivre de près cette question avec la communauté financière internationale; c) d'aider le Burundi à mettre fin à l'impunité et d'examiner attentivement la demande du Gouvernement concernant la mise en place d'une commission d'enquête judiciaire internationale comme prévu dans l'Accord d'Arusha; et d) d'appuyer les efforts déployés par les chefs d'État de la sous-région pour favoriser un règlement entre les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et le Gouvernement transitoire, conformément au processus de paix d'Arusha.

Appui à la Mission africaine au Burundi

23. Depuis le déploiement de la Mission africaine au Burundi (MIAB), les organismes des Nations Unies et la MIAB ont tenu des consultations régulières. Les organismes présents à Bujumbura assistent la MIAB dans le cadre de leurs mandats respectifs suivant l'orientation politique donnée par le Bureau des Nations Unies au Burundi, et le fonctionnaire habilité a signé le 10 septembre, au nom de l'équipe de pays des Nations Unies, un mémorandum d'accord avec la Mission sur les arrangements concernant la sécurité du personnel des Nations Unies qui sera amené à exécuter des missions sur les sites de cantonnement.

24. Le déploiement de la MIAB s'est achevé en octobre 2003. Toutes les troupes engagées auprès de celle-ci par l'Afrique du Sud, l'Éthiopie et le Mozambique – dont l'effectif se monte à environ 3 000 personnes – sont maintenant à pied d'oeuvre. Depuis la mise en place, en juin 2003, du premier site de cantonnement de la MIAB, le nombre des ex-combattants des mouvements politiques armés signataires des Accords de cessez-le-feu du 7 octobre 2002 – Forces nationales de libération (FNL) (Alain Mugabarabona) et FDD (Jean-Bosco Ndayikengurukiye) – a légèrement augmenté et se monte aujourd'hui à 218 personnes. Aucun site supplémentaire n'a été créé depuis lors, vu la nécessité d'améliorer la planification et la coordination du processus général de désarmement, démobilisation et réinsertion, et de mobiliser, en particulier, des ressources financières et logistiques suffisantes.

25. L'Union africaine et les pays fournissant des contingents font un travail remarquable au Burundi en dépit des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont appuyé, bilatéralement, le déploiement des contingents éthiopiens et mozambicains, respectivement. L'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas ont également apporté des contributions financières à la MIAB. À la demande de l'Union africaine, l'ONU a envoyé, à plusieurs reprises, des experts techniques à Bujumbura et Addis-Abeba, pour aider à l'élaboration du budget de la Mission. Toutefois celle-ci se trouve confrontée à des difficultés, qui pourraient compromettre la contribution notable qu'elle a jusqu'ici apporté au progrès du processus de paix. Les efforts déployés dans le pays par le Bureau des Nations Unies au Burundi et les organismes des Nations Unies pour mobiliser des ressources en faveur de la cause burundaise ont convaincu l'Union européenne de dégager 25 millions d'euros, à prélever sur l'« enveloppe B » (activités non programmées) des ressources du neuvième Fonds européen de développement (FED) allouées au Burundi. J'ai, en outre, adressé en décembre une lettre aux dirigeants des pays et

aux organismes donateurs les appelant à se montrer généreux envers la Mission. Certains pays ont déjà répondu positivement.

26. Une Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réinstallation (NCDRR) a été créée par décret présidentiel le 28 août 2003. Cette commission définira et supervisera la mise en oeuvre du processus de démobilisation et de réinstallation en coopération avec la MIAB et la Commission mixte du cessez-le-feu (CMC). La NCDRR dispose d'un secrétariat exécutif qui s'acquitte au jour le jour des activités qu'implique ce processus. La démobilisation des enfants soldats sera prioritaire.

27. Les organismes des Nations Unies présentes à Bujumbura ont commencé, suivant l'orientation politique donnée par l'Office des Nations Unies au Burundi, à aider la MIAB et le Gouvernement de transition dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et en ce qui concerne la réforme du secteur sécurité. La planification et la préparation technique auxquelles ont participé toutes les parties prenantes sont achevées. Le projet de plan d'opération mixte pour les groupes armés burundais et un manuel des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion achevés début décembre 2003 seront présentés pour examen à la CMC.

28. Un atelier interorganismes des Nations Unies s'est tenu les 17 et 18 décembre 2003 pour envisager un éventuel programme mixte d'activités à l'appui du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion au Burundi. Le 22 décembre, s'est tenue au bureau des Nations Unies au Burundi une réunion coprésidée par mon Représentant spécial et par le Représentant spécial de l'Union africaine, avec la participation du Président de la Commission mixte du cessez-le-feu et du représentant de l'UNICEF au Burundi, aux fins d'examen d'une demande émanant du Président Ndayizeye concernant un appui logistique aux combattants du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces nationales pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) dans les sites où ils sont cantonnés. Des bâches en plastique ont été depuis lors livrées au Gouvernement de transition et au CNDD-FDD.

29. Un nouvel élan a été donné aux activités de la CMC avec l'arrivée à Bujumbura des représentants du CNDD-FDD (Nkurunziza) le 4 décembre 2003. Présentement, toutes les parties à l'exception du FNL (Rwasa) sont pleinement représentées à la CMC, aux travaux de laquelle elles participent effectivement. Elles ont entrepris, à la mi-décembre, une mission de reconnaissance sur les sites proposés par la MIAB comme « sites de cantonnement en prévision du désarmement » des groupes armés et « centres de démobilisation ». Les trois centres de démobilisation proposés par la MIAB et qui ont été visités par les membres de la CMC sont situés dans les provinces de Bubanza (au nord-ouest du Burundi), de Gitega (au centre du pays) et de Bururi (au sud). Une reconnaissance supplémentaire a été effectuée le 5 janvier 2004 et la CMC s'est prononcée officiellement sur ces questions lors de sa séance plénière du 5 janvier. Le Président de la sous-commission de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est arrivé le 6 janvier tandis que le Président de la sous-commission de l'Accord technique des forces (ATF) était attendu le 13 janvier 2004.

30. Quelques progrès ont été faits en ce qui concerne le rapatriement des combattants burundais de la République démocratique du Congo. Le 28 décembre 2003, la MONUC a rapatrié au Burundi 151 ex-combattants burundais et

10 personnes dépendantes. Ces ex-combattants appartenant au FDD et au FNL étaient cantonnés depuis février 2003 au centre de transit de la MONUC à Adi Kivu, à 30 kilomètres au nord de Bukavu. Ils ont été transférés au centre de réfugiés de Gatumba où ils ont été pris en charge par la Commission nationale pour la réhabilitation des sinistrés avant d'être ramenés chez eux par ses soins. On peut espérer que ce rapatriement encouragera les ex-combattants restants à rentrer chez eux.

Appui des donateurs en faveur du redressement économique

31. Ainsi que je l'ai souligné dans mon rapport (S/2003/1146), en dépit de l'évolution encourageante constatée dans le processus de paix au Burundi, ces signes prometteurs pourraient bien se trouver compromis s'ils ne s'accompagnaient pas d'une amélioration des conditions de vie qui concrétiserait les bénéfices attendus de la paix. Je demande par conséquent instamment à la communauté des donateurs d'apporter au Burundi toute l'assistance nécessaire en accélérant le versement des contributions annoncées à Paris et à Genève. Selon le Gouvernement de transition, les apports de fonds se réalisent très lentement. Dix pour cent seulement du montant total annoncé en faveur de ces projets lors des conférences de 2000 et 2001 ont été reçus.

32. À la seizième session de la CMC qui s'est tenue à Bujumbura, le 24 novembre 2003, mon Représentant spécial, qui préside le Comité de suivi, a lancé un appel à la communauté des donateurs pour assurer que des fonds importants soient effectivement et rapidement versés afin de permettre au Gouvernement de transition de relever les principaux défis auxquels est confronté le pays et de mettre en oeuvre les réformes et les programmes nécessaires à la restauration et au renforcement d'une paix durable au Burundi.

33. Les 13 et 14 janvier 2004, le Gouvernement de transition, en partenariat avec le Gouvernement belge et avec l'appui technique du PNUD, a organisé un forum des partenaires du développement au Burundi pour traiter des quatre questions suivantes : a) assistance aux sinistrés (victimes de guerre) et aux personnes déplacées; b) assistance au programme national en faveur d'une bonne gouvernance; c) assistance en matière de budget et de balance des paiements; et d) appui à la réforme dans le secteur de la défense et de la sécurité. Le Président Ndayizeye a participé à la Conférence des donateurs qui a eu lieu à Bruxelles, et qui a réuni des représentants des principaux pays donateurs et des organisations financières internationales. J'étais représenté à cette importante réunion par mon Représentant spécial.

34. D'autres initiatives ont été lancées dans le système des Nations Unies pour aider à restaurer l'économie du Burundi. En juillet 2003, le Conseil économique et social a créé un Groupe consultatif spécial sur le Burundi dans le contexte de son débat sur les pays africains sortant de conflits.

35. Le Président du Groupe consultatif spécial a évoqué devant le Conseil économique et social, le 19 décembre, la mission du Groupe au Burundi, mission qui avait eu lieu du 19 au 26 novembre 2003, déclarant que le Groupe avait été impressionné par le travail qu'avait effectué le Gouvernement burundais pour mettre le pays sur la voie d'un développement durable et créer les conditions propices à un engagement accru de la communauté internationale en faveur de ces efforts. Il a aussi fait état des énormes difficultés économiques et sociales auxquelles était

confronté le pays, du fait, en particulier, du retour attendu d'un nombre important de réfugiés et de personnes déplacées, soulignant que cette situation exigeait un solide appui international au Burundi et un véritable partenariat entre ce pays et ses partenaires de développement. Le Groupe, qui était représenté au Forum de Bruxelles, présentera son rapport au Conseil économique et social à sa session d'organisation pour 2004, qui aura lieu les 4 et 5 février.

36. Sur le plan humanitaire, l'ONU et ses partenaires ont lancé le 19 novembre 2003 l'Appel global pour 2004, recherchant quelque 71 millions de dollars pour faire face aux besoins humanitaires des Burundais. L'année passée, 37,7 % seulement des fonds demandés pour 2003 ont été couverts. Je demande instamment aux pays donateurs de renforcer leur appui aux efforts d'assistance humanitaire au Burundi.

Action visant à mettre un terme à l'impunité

37. La situation au Burundi concernant les droits de l'homme est extrêmement préoccupante. On ne cesse de rapporter meurtres de civils, arrestations et détentions arbitraires, viols et violences sexuelles, recrutement forcé d'enfants soldats et témoignages de l'inefficacité de l'appareil judiciaire. Les auteurs des violations des droits de l'homme soit restent impunis, soit font l'objet de procès interminables ou très loin d'apporter les garanties d'équité internationalement acceptées.

38. La question de l'impunité, s'agissant notamment des accusations de crimes de guerre, va continuer d'empoisonner le climat sociopolitique au Burundi dans les prochaines années et pourrait bien compromettre gravement le processus de paix. L'Accord d'Arusha a entériné le principe d'immunité provisoire s'agissant des crimes politiques commis par le passé, afin d'amorcer pendant la période de transition le processus de réconciliation et d'apaisement national. L'Accord prévoyait également la mise en place de structures et de mécanismes pour traiter la question de l'impunité. La Commission nationale vérité et réconciliation qui doit jouer un rôle de premier plan dans le processus de réconciliation en est un élément essentiel. Regrettablement, l'adoption par le Parlement de la loi la concernant a été retardée par suite du désaccord entre les deux principaux groupements politiques dont sont composées les institutions de transition, le G-7 et le G-10.

39. En novembre 2003, à l'occasion de la visite au Burundi de mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, les autorités burundaises ont donné des assurances que toutes les difficultés avaient été surmontées et que la Commission vérité et réconciliation serait prochainement mise en place, très probablement lors de la session parlementaire de février 2004. La Commission de suivi de l'application (CSA) coopère étroitement avec les institutions de transition en ce qui concerne les modalités de la création de cette commission.

40. On ne saurait aboutir à une paix durable au Burundi que si les responsables des violations passées et actuelles des droits de l'homme sont appelés à en rendre compte. À cette fin, le Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme a mis au point, en dépit de la modicité de ses ressources, des projets visant à suivre la situation en la matière, à renforcer l'appareil judiciaire, à aider à l'édification d'une société civile et à renforcer une culture des droits de l'homme au sein de la société burundaise. Le Bureau, qui centre ses efforts sur l'application de l'Accord d'Arusha, contribuera, si ses ressources le lui permettent, à donner une capacité d'action à la

Commission gouvernementale des droits de l'homme et aux réseaux de femmes militantes et de journalistes oeuvrant en leur faveur.

41. En ce qui concerne la demande adressée au Conseil de sécurité par le Gouvernement concernant la création d'une commission judiciaire internationale d'enquête, l'ONU est prête à apporter l'appui et l'assistance que le Conseil jugera utiles.

**Appui aux efforts régionaux en vue d'un règlement
entre le Gouvernement de transition et le CNDD-FDD (Nkurunziza)**

42. Le Bureau des Nations Unies au Burundi a fourni un appui dans tous les domaines, y compris un appui diplomatique et financier à la Facilitation et à l'Initiative de paix régionale ainsi qu'au parties burundaises. Ces efforts ont contribué à la mise au point définitive, le 16 novembre 2003, d'un accord global de cessez-le-feu qui a été signé à Dar es-Salaam entre le Gouvernement de transition et le CNDD-FDD (Nkurunziza). Cet accord a été adopté par l'Assemblée nationale de transition et le Sénat, les 20 et 21 novembre 2003 respectivement. Les représentants du CNDD-FDD (Nkurunziza) ont pu ainsi retourner à Bujumbura et prendre leur place au sein des institutions de transition.

43. L'application de l'accord global de cessez-le-feu se poursuit jusqu'à présent de façon relativement satisfaisante et conformément au calendrier convenu. Le 23 novembre 2003, le Président Ndayizeye a constitué un nouveau cabinet, composé de 27 membres, comprenant quatre membres du CNDD-FDD. Le 15 décembre 2003, il a nommé le général de brigade Adolphe Nshimirimana, précédemment chef d'état-major du CNDD-FDD (Nkurunziza), chef d'état-major adjoint des Forces de défense nationale burundaises.

44. Les membres du CNDD-FDD nommés au Cabinet sont officiellement entrés en fonctions et, parmi eux, M. Pierre Nkurunziza, dirigeant du mouvement, en qualité de Ministre d'État chargé de la bonne gouvernance et de l'inspection générale de l'État.

45. Dans son discours du nouvel an au peuple burundais, le Président Ndayizeye a fait appel à toutes les parties prenantes pour qu'elles accélèrent le processus en cours et fixent un calendrier d'exécution. Le CNDD-FDD (Nkurunziza) a réagi positivement en annonçant que, s'il lui était impossible de respecter la date limite du 5 janvier, il ne négligerait néanmoins aucun effort pour que ses combattants soient rassemblés sur les sites de cantonnement d'ici au 10 janvier 2004.

46. Le 6 janvier, le Président Ndayizeye a signé un décret nommant 33 membres du haut commandement militaire mixte, dont 20 provenant de l'armée et 13 du FDD (Nkurunziza). Ces nominations sont conformes à l'Accord technique des Forces, signé à Pretoria le 2 novembre 2003. Le même jour, le Président a signé un autre décret définissant le mandat du commandement mixte. On attend de ce dernier qu'il fasse au Gouvernement des propositions concernant la taille et la structure des nouvelles forces nationales de défense, tenant compte des pourcentages arrêtés dans l'ATF.

47. Le commandement mixte s'est également vu assigner pour fonctions de superviser le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des anciens combattants rebelles, de rétablir la confiance entre les forces armées et les anciens combattants du CNDD-FDD et des autres mouvements ayant signé les accords de cessez-le-feu avec le Gouvernement. Une unité mixte de sécurité sera

constituée avant la création de la nouvelle force de défense nationale, le 15 février 2004.

IV. Préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs

48. La mission du Conseil de sécurité a estimé, dans son rapport, que la mise en place du Gouvernement de transition congolais et la conclusion heureuse du cessez-le-feu au Burundi pouvaient ouvrir la voie à la convocation éventuelle d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

49. Les progrès réalisés au cours des six derniers mois dans le processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi ont créé des conditions favorables à la tenue d'une telle conférence. Les pays constitutifs de la région qui y participeraient avec l'appui de l'ONU, de l'Union africaine et des donateurs sont en passe de concevoir un processus propice à l'instauration dans les mois qui viennent d'un dialogue de fond entre eux ouvrant des perspectives prometteuses d'aboutissement heureux.

Lancement du processus préparatoire, à la première réunion des pays constitutifs de la région (juin 2003)

50. Les six pays constitutifs de la région devant participer à la conférence ont nommé des coordonnateurs nationaux qui se sont réunis pour la première fois les 23 et 24 juin 2003 à Nairobi. Ils ont, à cette occasion, accepté l'idée de la conférence internationale envisagée et en ont amorcé la préparation.

51. Ainsi qu'il est noté dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 17 novembre 2003 (S/2003/1099) sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, un rôle essentiel a été joué par la réunion qui s'est tenue à Nairobi sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine, à laquelle a été déterminée la direction que devait prendre la conférence et définis ses objectifs, les sujets à aborder, sa structure, sa composition et un calendrier éventuel.

52. À l'appui de ces préparatifs, le Conseil exécutif de l'Union africaine, qui s'est réuni à Maputo du 4 au 8 juillet 2003, a encouragé le Président de l'Union africaine à poursuivre ses efforts pour assurer le succès de la conférence. Dans le même esprit, le 20 novembre, sur la base des informations que lui fournissait mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2003/23) concernant spécifiquement la conférence, dans laquelle celui-ci se félicitait des progrès accomplis, encourageait les parties concernées à redoubler d'efforts dans la voie indiquée et lançait un appel aux pays de la région et à la communauté internationale afin qu'ils apportent à cette initiative un appui politique, diplomatique, financier et technique.

Création d'un groupe d'amis de la région des Grands Lacs (décembre 2003)

53. Autre fait notable, lors d'une réunion à laquelle participaient des représentants de haut niveau de 28 pays et de 10 institutions multilatérales, organisée le 4 décembre 2003 à Genève, s'est constitué un Groupe des amis de la région des Grands Lacs. Ce groupe d'amis, coprésidé par le Canada et les Pays-Bas, sera un important partenaire dans le processus préparatoire de la conférence auquel il

apportera un appui politique, diplomatique, technique et financier. Le comité exécutif du Groupe met actuellement au point un document définissant les modalités financières de son appui à ces préparatifs.

Examen de la voie à suivre lors de la deuxième réunion des pays constitutifs de la région (décembre 2003)

54. Lors de leur deuxième réunion, qui s'est tenue à Nairobi le 19 décembre 2003, les coordonnateurs nationaux des pays constitutifs de la région ont pris acte des développements les plus récents dans le processus préparatoire, examiné la voie à suivre et adopté les décisions et recommandations dont il est question ci-après concernant la conférence.

55. *Objectif et priorités.* Lors de cette réunion, il a été réaffirmé qu'ainsi qu'il en avait été convenu lors de la première réunion des coordonnateurs nationaux en juin 2003, et sur la base des recommandations des chefs d'État de la région, les quatre thèmes adoptés pour la conférence (S/2003/1099) étaient liés et d'une égale importance, et qu'il convenait par conséquent de les traiter également et simultanément. La conférence pourrait aboutir à l'adoption d'un pacte pour la sécurité, la stabilité et le développement, qui préconiserait une série de politiques et de programmes traitant de questions concrètes concernant chacun des quatre thèmes abordés. On attend de ce pacte, en matière de paix et de sécurité, qu'il renforce et élargisse la portée de la déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération entre la République démocratique du Congo et le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda, signée à l'ONU, à New York, le 25 septembre 2003.

56. *Participation.* L'inclusion de la Zambie dans le groupe des pays constitutifs de la région a été confirmée lors de la réunion, ce qui porte à sept le nombre de ses membres (Burundi, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, République-Unie de Tanzanie et Zambie). On a jugé qu'il était nécessaire que les capitales respectives se consultent plus avant sur la question de savoir dans quelle mesure d'autres États pourraient figurer parmi les pays constitutifs de la région. Si les participants admettaient que d'autres pays puissent prendre part à la conférence, ils estimaient toutefois qu'il était nécessaire de définir des critères d'appartenance afin qu'une participation trop large n'en dilue pas l'impact. Il a été décidé que la question de l'extension de l'appartenance au groupe des pays constitutifs serait envisagée les 12 et 13 janvier 2004 à Addis-Abeba, dans les coulisses de la réunion avec les organisations sous-régionales africaines. Les coordonnateurs nationaux seraient à ce moment-là en mesure de répondre au nom de leurs autorités respectives.

57. *Calendrier.* Par suite des délais apportés à la mise en place et aux activités de certains des comités préparatoires nationaux, délais imputables à l'évolution de la politique nationale d'un pays (RDC) ou à des difficultés d'ordre financier, la nécessité d'aménager le calendrier adopté à la réunion de juin a été unanimement reconnue. On a, par conséquent, proposé que la première réunion des ministres des affaires étrangères ait lieu la deuxième semaine d'octobre 2004 et que le premier sommet se tienne en novembre 2004. Une décision arrêtant définitivement toutes les dates du nouveau calendrier sera prise dans les coulisses de la réunion avec les organisations sous-régionales africaines qui se tiendra les 12 et 13 janvier 2004 à Addis-Abeba. Cette réunion, à laquelle participeront les coordonnateurs nationaux, a pour objet de dresser les grandes lignes des différents programmes et projets des

organisations sous-régionales africaines, afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer les efforts communs, en vue d'atteindre les objectifs de la conférence.

58. Après cette réunion, il faudra impérativement réunir dans les plus brefs délais la première réunion régionale préparatoire des comités préparatoires nationaux. C'est lors de cette première réunion que sera entamé au niveau régional l'examen détaillé des questions de fond et des programmes prioritaires qui seront soumis à la conférence internationale. Cette première réunion devrait avoir lieu en février 2004. Toutefois, si les provisions budgétaires nécessaires pour le personnel et les autres ressources indispensables au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs faisaient défaut, ce processus préparatoire serait nécessairement ralenti ou pourrait même être sérieusement compromis.

V. Observations

59. La mise en place du Gouvernement de transition en République démocratique du Congo a eu des effets bénéfiques dans le pays. La sécurité dans l'est s'est améliorée. Des signes de réunification nationale sont visibles, notamment avec la reprise des transports et des liaisons commerciales entre des localités situées dans des territoires précédemment divisés. La normalisation des relations entre la République démocratique du Congo et les pays voisins est également en bonne voie et les opérations de désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et réinsertion des éléments armés rwandais, ougandais et burundais progressent plus vite que prévu. Des progrès ont également été accomplis au niveau national en ce qui concerne les objectifs fixés pour la période de transition, notamment avec l'adoption de décrets relatifs aux élections, aux activités de désarmement, démobilisation et réinsertion et à la création d'un service de police intégré qui sera chargé d'assurer la sécurité des dirigeants et des institutions pendant la période de transition. Compte tenu des années de guerre et de division qui ont marqué le pays, il faut voir là des progrès notables et encourageants.

60. Toutefois, le Gouvernement de transition et la population congolaise ont encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre les objectifs de l'accord global. Il importe de hiérarchiser clairement les besoins afin d'assurer la réussite de la transition, notamment dans les domaines suivants : réforme du secteur de la sécurité, état de droit et droits de l'homme, et élections. Par ailleurs, le Gouvernement doit continuer à étendre son autorité dans l'ensemble du pays. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, un consensus s'est fait jour au sujet de la structure des nouvelles forces armées, mais il reste encore à prendre des décisions cruciales quant à la façon de planifier et de mettre en oeuvre la réforme de l'armée. Il en est de même pour la réforme des services de police. Les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion sont subordonnées aux décisions qui seront arrêtées. Des mesures ont été prises dans le domaine des droits de l'homme, mais il faudra faire des efforts soutenus pour renforcer les institutions judiciaires et les institutions de défense des droits de l'homme et mettre fin à l'impunité.

61. Il est crucial que le Conseil de sécurité continue à prendre en considération les besoins de la République démocratique du Congo, à un moment où le pays est passé d'une situation de crise à une situation où il s'achemine, bien qu'à un rythme lent, vers une paix durable. En appuyant le Gouvernement de transition, la communauté internationale doit veiller à parler d'une même voix à tous les niveaux et à utiliser

les moyens appropriés pour se faire entendre. Il faut saluer à ce propos le fait que le Comité international d'accompagnement de la transition ait gagné en stature et en influence au cours des six derniers mois. Par ailleurs, la présence et l'influence de la MONUC ne cessent de s'affirmer dans l'est du pays et la mission renforce sa capacité d'apporter sa pierre à la création d'un état de droit, notamment en ce qui concerne la réforme des services de police et les élections. Toutefois, l'appui financier et politique des principaux pays donateurs reste fondamental, en particulier dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit et des élections, si l'on veut poser les fondements qui permettront de passer d'une situation de transition à un État démocratique.

62. La mise en oeuvre des recommandations de la mission du Conseil de sécurité a progressé de façon notable au Burundi et les perspectives de paix se sont considérablement améliorées. On espère que la déclaration selon laquelle Palipehutu-FNL (Rwasa) entend engager des pourparlers avec le Président Ndayizeye sera suivie d'effets concrets, qui inciteront ce mouvement à rejoindre le camp de la paix.

63. Les difficultés à surmonter dans le processus de paix au Burundi sont énormes, compte tenu du fait que la période de transition se termine en principe en novembre 2004, c'est-à-dire à l'issue de l'élection présidentielle et des élections à l'Assemblée nationale. Il faudra que la communauté internationale reste mobilisée, étant donné que le processus de paix entrera dans une nouvelle phase cruciale, et qu'elle s'attache à renforcer ses activités de ralliement politique et son appui financier, logistique et technique au Burundi.

64. Le Bureau des Nations Unies au Burundi continuera à apporter un appui technique au Gouvernement et aux institutions de transition ainsi qu'aux autres partenaires burundais afin que le processus de paix puisse aboutir. L'ONU, qui préside la Commission de suivi de l'application et la Commission mixte du cessez-le-feu, s'attachera à suivre les progrès du processus de paix et l'application des accords de cessez-le-feu, y compris le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la réforme du secteur de la sécurité, le rapatriement des réfugiés et le retour des déplacés, et les aspects juridiques et constitutionnels du processus de réconciliation. Elle sera probablement invitée à fournir une assistance électorale une fois que tous les instruments juridiques voulus auront été adoptés.

65. Les chances de convoquer une conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont considérablement améliorées du fait notamment des progrès réalisés au cours des six derniers mois dans le processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi. Avec le lancement du processus préparatoire à Nairobi en juin 2003, les grands axes de la conférence ont commencé à se dessiner. Les pays constitutifs de la région ont mis en place le cadre dans lequel se dérouleront les discussions relatives aux questions de fond dans les prochains mois.

66. Le lancement du processus préparatoire de la conférence a entraîné un surcroît de travail pour le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Outre les fonctions qui étaient les siennes jusqu'à présent, le bureau devra organiser dans les mois à venir trois importantes réunions préparatoires au niveau régional et une série de réunions thématiques, également à l'échelon régional. Or, ses effectifs sont insuffisants. Afin de pouvoir s'acquitter au mieux des nouvelles tâches qui lui ont été confiées, le bureau a besoin de ressources supplémentaires.

